

CONSEIL MUNICIPAL

Un social lab en réponse aux incivilités

Il n'existe pas de solution miracle pour mettre fin aux incivilités. C'est un travail de longue haleine. A Saint-Imier, il a pris la forme d'une démarche qui implique une large palette de la population.



L'utilisation de l'Esplanade des Collèges figure au cœur des travaux du social lab.

Confié à la Haute école de gestion Arc, le mandat consiste dans un premier temps à poser et partager un diagnostic clair de la situation. Cette étape doit permettre dans une deuxième phase de dessiner une stratégie d'actions répétitives sur le terrain, afin de retrouver un climat serein de cohabitation et en (re)créant du lien social.

Les milieux les plus divers sont associés aux travaux lancés l'an passé: personnes ressources de l'administration, riverains de l'Esplanade des Collèges, étudiants, apprentis, personnes âgées, etc. La démarche se veut inclusive, afin de ne laisser personne de côté. Il s'agit de réunir les compétences propres à couvrir tous les champs de la problématique à observer.

«Les participants au social lab ne doivent pas forcément être représentatifs de la structure sociodémographique ou refléter les forces politiques en présence à Saint-Imier», explique Nicolas Vuilleumier, chef du Service urbanisme et mobilité, porteur du projet au sein de l'administration communale. «Ils doivent par contre se sentir concernés, de près ou de loin,

par la thématique des incivilités et plus largement par l'usage de l'espace public et par la vie locale, sans attache idéologique ou partisane.»

Deux ans de travaux!

Après des entretiens exploratoires dès la rentrée d'août 2020, des ateliers ont été mis en place, dont sortiront des propositions pour résoudre les problèmes identifiés en commun. La durée d'un social lab est d'environ deux ans, au cours desquels des pistes de solutions seront testées, adaptées, améliorées puis pérennisées si elles donnent satisfaction.

«L'observation de l'évolution de la situation ne peut faire l'économie de cette durée», explique la conseillère municipale Jessica Haenni, en charge du dossier. «Il faut, d'une part, tenir compte de l'impact saisonnier sur les comportements des usagers de l'espace public. D'autre part, un problème social tel que celui qui nous préoccupe revêt une complexité qui ne peut se résoudre d'un coup de baguette magique.»

Un large consensus

En complément des mesures de restriction décrétées par le Conseil municipal en urgence l'été dernier, le social lab souhaite aborder les questions liées aux incivilités sous un angle positif, en proposant de nouvelles possibilités plutôt qu'en restreignant certaines libertés. C'est ce sentiment qui a prévalu lors des deux premières séances qui ont débouché sur un large consensus quant aux solutions à proposer pour réduire le bruit et les diverses déprédations lors d'attroupements de personnes sur l'Esplanade des Collèges ou derrière les halles de gymnastique.

Il semble primordial de renforcer le sentiment d'appartenance, notamment pour les personnes qui manquent de repères, et de créer un vivre ensemble intra et intergénérationnel. Chacun doit pouvoir être un usager responsable et respectueux de l'espace public, s'impliquer et participer à la vie de la communauté, ainsi qu'être valorisé dans ses bonnes conduites.

Premières pistes

Des pistes de solutions ont d'ores et déjà été esquissées par les participants au social lab. Elles portent sur trois axes.

La première mesure, la plus urgente, consiste en l'engagement d'un travailleur social hors murs (TSHM) qui aura pour tâche d'œuvrer avec l'ensemble de la population et non pas uniquement avec une catégorie, par exemple des jeunes au comportement problématique. Il devra agir au centre d'un réseau d'institutions – police, espace jeunesse, école, etc. – afin d'orienter les personnes qui rencontrent des difficultés sociales, scolaires ou économiques vers des solutions adaptées.

La réflexion sur la création de ce poste est aujourd'hui entre les mains d'une commission temporaire. Son rapport intermédiaire sera présenté au Conseil de ville lors de la séance du 11 mars prochain. Dans l'immédiat, et après les incidents du 20 février dernier, le Service de l'action sociale étudie la mise en place de mesures urgentes d'accompagnement.

Espace de rencontre

Le deuxième axe porte sur la création d'un espace ou d'un local de rencontre pour les 18-25 ans dans le but, entre autres, de ramener la quiétude pour les riverains des lieux où ils se réunissent actuellement. Des premières discussions ont été engagées pour connaître les attentes de ces jeunes. Ce projet pourrait être élaboré en collaboration avec le futur TSHM.

Enfin, le social lab envisage le développement de projets communautaires favorisant les rencontres et la création de liens sociaux pour réduire la méconnaissance qui existe parfois entre les communautés autochtones et immigrées. La troisième édition de la Fête des voisins, prévue le 28 mai prochain, peut y contribuer. Mais, il s'agit d'aller plus loin avec l'institutionnalisation d'un budget participatif permettant l'émergence de projets communautaires: manifestations, installations spécifiques, aménagements de quartier, etc.

Chaque année, un appel à projets serait lancé auprès de la population avec une somme à disposition évaluée entre 5'000 et 15'000 francs. Les projets seraient soumis au vote de la population à travers une plateforme sur internet. Ces propositions doivent évidemment encore être approfondies avant d'être présentées aux autorités compétentes pour décision.

Débordements condamnés

«Le Conseil municipal suit l'évolution des travaux avec grand intérêt», commente Jessica Haenni. «Il est unanimement convaincu que les réflexions en cours vont dans le bon sens, car elles sont de nature à faire adhérer à l'un ou l'autre des projets des franges de la population qui jusqu'ici se sentent peut-être délaissées.»

Ce sentiment d'abandon et la situation sanitaire actuelle avec ses nombreuses restrictions constituent un cocktail explosif qui donne lieu de temps à autre à des débordements répréhensibles. «Le Conseil municipal condamne fermement et sans ambiguïté les manifestations de violence», ajoute le maire Patrick Tanner. «Mais, il entend aussi les appels émanant des jeunes. Il envisage ainsi de se doter des moyens nécessaires pour que chacun trouve sa place dans la cité.» En cela, il place de grands espoirs dans les différentes pistes explorées par le social lab. (cm)

Votations du 7 mars 2021

Appel à voter par correspondance

Nous voici arrivés dans la dernière ligne droite des votations fédérales et cantonales. Compte tenu de la situation sanitaire, le Conseil municipal de Saint-Imier encourage ses citoyennes et citoyens à privilégier le vote par correspondance.

La fermeture des portes de l'administration communale ayant été prolongée jusqu'au 21 mars, il est possible de déposer les enveloppes de vote dans la boîte aux lettres située à gauche de l'entrée principale du bâtiment administratif, Rue Agassiz 4. Dernier délai: dimanche 7 mars avant 08h00.

La chancellerie rappelle que les bulletins de vote doivent être insérés dans l'enveloppe spécialement prévue à cet effet. Quant à la carte de vote, elle doit impérativement porter la signature de l'ayant droit. Enfin, le matériel de vote doit être retourné au moyen de l'enveloppe de vote.

Pour les personnes qui se déplaceront, il est rappelé que le port du masque est obligatoire à l'intérieur du bureau de vote. Elles sont dès lors priées de se munir de cet accessoire. La Municipalité remercie par avance chacune et chacun de respecter les consignes. (cm)

Obligation de tailler arbres, haies et buissons

La nature en ville fait partie de notre quotidien, contribuant à notre qualité de vie. Mais lorsqu'elle devient un peu trop exubérante, les propriétaires sont tenus de la dompter.

Lorsqu'ils envahissent les trottoirs et les routes, les arbres et arbustes causent des désagréments aux équipes de la voirie. Celles-ci sont en effet confrontées à de nombreux obstacles qui empêchent ou rendent plus difficile l'accomplissement de leurs tâches quotidiennes. En masquant la visibilité des usagers, ces situations peuvent parfois aussi engendrer des problèmes de sécurité.

Les riverains des routes et trottoirs sont par conséquent tenus d'entretenir leur végétation de manière à respecter les profils d'espace libre des chaussées. Si nécessaire, il leur incombe d'élaguer même plusieurs fois par année.

Dernier délai le 31 mars

Les branches des haies, buissons et arbres surplombant la chaussée ne doivent pas encombrer le profil d'espace libre de 4m50 (hauteur libre au-dessus de la route). Cette hauteur est réduite à 2m50 au-dessus des chemins pour piétons, des trottoirs et des pistes cyclables.

Les propriétaires imériens sont invités à entreprendre les démarches nécessaires d'ici au mercredi 31 mars prochain au plus tard. Dans les cas les plus problématiques, ils seront avertis par courrier. Passé ce délai, les services communaux feront un état des lieux des endroits problématiques. Ils procéderont ensuite sans autre formalité à l'élagage de la végétation gênante aux frais des propriétaires. (cm)

Saint-Imier, le 3 mars 2021